

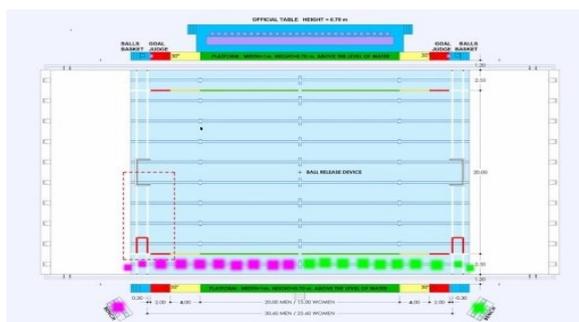
## ZONE DE REMPLACEMENT

### « Flying Substitution »

Conformément à la réglementation FINA, la Fédération Française de Natation met en place à partir de la saison 2020-2021 la zone de remplacement appelée « Flying substitution » pour les équipes du championnat de France Elite féminin et Masculin.

En ce qui concerne les autres championnats cette disposition sera obligatoire dès la saison 2022-2023. Ils peuvent néanmoins la mettre en place dès cette saison s'ils le souhaitent.

- Cette zone est matérialisée par la ligne latérale du champ de jeu coté banc avec identification du milieu du terrain.
- Elle se situera à un minimum de 0, 5m et au maximum à 2,50 m pour les champs de jeu installés dans les bassins de 25m de large 10 lignes d'eau.
- Pour les bassins de moins de 20 mètres de large, 1m pourra être déduit de la largeur du champ de jeu afin d'y placer la ligne latérale matérialisant la zone de remplacement.



- Chacun des joueurs à la possibilité de rentrer en jeu dans la zone comprise entre sa ligne arrière de but et le milieu du terrain selon les conditions spécifiées au règlement FINA art WP 5.6

Concernant leur mise en place nous vous laissons le soin de prévoir les travaux de fixation nécessaires durant l'intersaison.



Selon le type de surface de vos parois il est également possible d'utiliser un système de ventouses, qui résistent très bien à la tension de la ligne.

